



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/247
8 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration
publiée ce jour, 8 mars 1999, par le Ministère des affaires étrangères de
l'Érythrée (voix annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Déclaration publiée le 8 mars 1999 par le Ministère
des affaires étrangères de l'Érythrée

Le régime éthiopien poursuit sa guerre d'agression contre l'Érythrée, rejetant catégoriquement les appels lancés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne et plusieurs pays, notamment les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Chine, le Japon et l'Italie, en vue de la cessation immédiate des hostilités.

On se souviendra peut-être que le 1er mars, la délégation de haut niveau de l'OUA avait demandé la cessation immédiate des combats, compte tenu de l'acceptation par les deux parties de l'Accord-cadre. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a également publié deux déclarations la semaine dernière, demandant un cessez-le-feu immédiat et déplorant, notamment dans ses communications du 4 mars, que l'Éthiopie poursuive ses actions militaires.

L'Éthiopie s'obstine à poursuivre sa guerre d'agression et reste sourde à tous ces appels. Les combats se sont poursuivis la semaine dernière, alors que l'Éthiopie lançait, presque quotidiennement, des attaques contre le front de Mereb-Setit, tentant de s'emparer d'une partie du territoire érythréen souverain.

Ces actes d'agression ont été accompagnés de déclarations belliqueuses d'Addis-Abeba :

Dans une déclaration gouvernementale faite le 1er mars 1999, intitulée "L'Éthiopie aspire à une paix durable", le régime reconnaît ouvertement que son objectif est de renverser le Gouvernement à Asmara, lequel constitue maintenant une menace pour la région.

Le Parlement éthiopien a publié, le 2 mars, une déclaration vitriolique rejetant la résolution 1227 du Conseil de sécurité, en date du 10 février 1999. L'Éthiopie est résolument opposée à la cessation des hostilités et à l'embargo sur les ventes d'armes aux deux pays. Il est étrange que la session extraordinaire du Parlement n'ait pas fait mention de la déclaration du Conseil de sécurité, en date du 27 février, demandant aux deux parties de cesser les hostilités, maintenant qu'elles ont accepté l'Accord-cadre de l'OUA (S/PRST/1999/9).

Un haut fonctionnaire du Gouvernement a déclaré, à une réunion publique tenue à Addis-Abeba le 2 mars, que la guerre continuerait jusqu'à ce que l'armée érythréenne soit anéantie.

Le Président du Parlement éthiopien, Dawit Yohannes, a déclaré, lors d'une conférence de presse à Paris, le 3 mars, que son pays n'envisageait pas de cessez-le-feu à ce stade.

Comme la communauté internationale exerce des pressions de plus en plus fortes sur l'Éthiopie afin de l'engager à accepter un cessez-le-feu et à

/...

renoncer à ses projets d'expansion territoriale et de subversion d'un gouvernement souverain, en contravention du droit international, Addis-Abeba a maintenant recours à un nouveau stratagème. Dans une déclaration officielle publiée le 5 mars, l'Éthiopie a affirmé qu'elle poursuivrait la guerre jusqu'à ce que l'Érythrée se retire d'autres territoires occupés, comme le lui demande l'OUA.

Ces propos constituent un mensonge et une déformation délibérée des dispositions de l'Accord-cadre de l'OUA. En fait, ses dispositions concernant la démilitarisation dans la zone frontalière sont claires. La précision de l'OUA au sujet du redéploiement et de la démilitarisation qui a été donnée au Gouvernement érythréen indique qu'il s'agit du redéploiement des forces érythréennes de Badmé et de ses environs (c'est-à-dire les zones entourant la localité). Cette opération devrait être immédiatement suivie de la démilitarisation de l'ensemble de la frontière, par le redéploiement des forces des deux parties le long de la frontière vers des positions à déterminer ultérieurement, dans le cadre du processus d'application de l'Accord-cadre.

Il convient aussi de garder à l'esprit le fait que l'Éthiopie a toujours refusé de faire connaître la totalité de ses revendications territoriales malgré la carte illégale qu'elle a publiée officiellement en octobre 1997, découpant des parties importantes du territoire érythréen. Le Gouvernement érythréen a maintes fois demandé à l'OUA d'exiger que l'Éthiopie fasse connaître, en termes géographiques explicites, la totalité de ses revendications, condition nécessaire pour définir le champ du conflit frontalier. Mais l'Éthiopie a toujours rejeté ces demandes. Dans les éclaircissements que l'Érythrée a demandés à l'OUA concernant cette question, l'organisation a répondu que l'Éthiopie avait indiqué qu'elle ferait connaître ses revendications lorsque les questions de délimitation, de démarcation et, si nécessaire, d'arbitrage auraient été traitées.

Pourquoi l'Éthiopie soulève-t-elle maintenant de nouveaux problèmes, alors qu'elle a refusé l'examen de ses revendications au cours des huit derniers mois? Souhaite-t-elle une révision de l'Accord-cadre qui a été approuvé par le Sommet de l'Organe central de l'OUA?

L'Éthiopie a violé le paragraphe 1 de l'Accord-cadre sur la cessation des hostilités et les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité lorsqu'elle a déclenché la guerre contre l'Érythrée le 6 février 1999. Malgré ses dénégations dans les premiers jours, elle ne nie plus aujourd'hui qu'il s'agissait d'une offensive soigneusement planifiée avec un nom de code (Opération Coucher de soleil).

L'Éthiopie exige-t-elle maintenant une "récompense" pour un acte d'agression commis en contravention des résolutions de l'OUA et du Conseil de sécurité? Est-ce la raison pour laquelle elle demande, bien que de façon détournée, une révision de l'Accord-cadre de l'OUA?

L'Éthiopie va jusqu'à accuser l'Érythrée de violations des droits de l'homme et d'autres normes du droit international, afin de justifier la poursuite de la guerre. De nouveau, les faits prouvent le contraire :

C'est l'Éthiopie qui a expulsé plus de 53 000 Érythréens et a confisqué les revenus qu'ils avaient accumulés tout au long de leur vie.

L'Éthiopie a détenu plus de 1 500 jeunes érythréens en tant que prisonniers de guerre dans ses camps de concentration, sous prétexte qu'il s'agit de "soldats potentiels".

L'Éthiopie a recruté environ 200 mercenaires pour l'armée de l'air.

L'Éthiopie continue de cibler les centres de population dans ses raids aériens (25 civils ont été tués et plus de 30 blessés lors des récents bombardements aériens de Deda Lalai, Badmé, Adi Qwala, villages situés dans les secteurs de Zalambesa et Tsorona, et Shambuqo).

L'Éthiopie ne poursuit pas la guerre parce qu'elle a des droits légitimes en matière de frontières. Elle est motivée par l'expansion territoriale qu'elle espère réaliser en installant un gouvernement fantoche en Érythrée. Mais cette ambition est indéfendable en droit international et impossible à réaliser dans la pratique. C'est la poursuite de cette ambition qui a plongé la région dans une période de troubles qui s'est prolongée pendant 30 ans. Il faut empêcher que ce triste précédent ne se reproduise maintenant et il incombe à la communauté internationale de prévenir une telle catastrophe.
